

Visa pour la reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères

Avez-vous demandé à faire reconnaître vos qualifications professionnelles et le service de reconnaissance des qualifications en Allemagne a constaté qu'il vous manque des qualifications pour que celles-ci soient entièrement reconnues ? Dans ce cas, vous pouvez participer à des programmes de qualification en Allemagne pour acquérir les compétences théoriques ou pratiques qui vous manquent. Il s'agit par exemple de formations dans une entreprise, de formations spécialisées, de cours préparatoires ou de cours d'allemand professionnel. Pour la participation à un tel programme, vous avez besoin d'un titre de séjour pour la reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères (**art. 16d de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG** [↗](#)).

Vous pouvez voir sous la rubrique **Qui a besoin d'un visa ?** si vous avez besoin d'un visa pour venir en Allemagne.

Quelles sont les conditions à remplir pour obtenir un visa pour la reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères ?

- Le service de reconnaissance des qualifications en Allemagne a constaté dans une attestation de reconnaissance qu'il vous manque encore des compétences théoriques et pratiques pour que vos qualifications soient entièrement reconnues.
- Vous vous êtes inscrit et avez été accepté à des programmes de qualification correspondants. S'il s'agit d'une formation surtout pratique dans une entreprise, cette entreprise doit présenter dans un programme de formation les mesures prises pour combler les déficits indiqués par le service de reconnaissance des qualifications. Le programme de formation doit aussi indiquer le salaire qui vous est mis à disposition par l'entreprise lors de la formation pratique. Dans ce cas, l'Agence fédérale pour l'emploi (BA) doit donner son approbation pour ce programme de qualification.
- En général, des connaissances en allemand de niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) sont requises.
- Vous pouvez justifier que vous pouvez subvenir à vos besoins pour la durée de votre séjour.

Si vous prévoyez de travailler dans une profession non réglementée, vous avez encore une autre option. Vous pouvez aussi combler les déficits constatés en tant que travailleur qualifié dans la profession que vous désirez exercer (**art. 16d alinéa 3 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG** [↗](#)). Les conditions suivantes sont applicables :

- Vous disposez d'une offre d'emploi concrète.
- Le service de reconnaissance des qualifications a constaté dans une attestation de reconnaissance qu'il vous manque surtout des compétences pratiques pour que vos qualifications soient entièrement reconnues.
- Il existe un programme de formation qui indique comment acquérir ces compétences manquantes.
- Votre futur employeur doit s'engager dans le contrat de travail à permettre une reconnaissance de ces qualifications professionnelles lors du séjour.

Vous trouverez dans la rubrique **Reconnaissance des qualifications professionnelles** plus

d'informations sur la procédure de reconnaissance des qualifications professionnelles.
Remplissez-vous les conditions précitées ? Dans ce cas, vous pouvez vous informer sur le déroulement de la **processus de demande de visa d'entrée**.

Quelles perspectives offre un visa pour la reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères ?

Après votre arrivée en Allemagne, un permis de séjour pour la reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères ou pour assister à un programme d'acquisition des qualifications manquantes vous sera généralement délivré pour 18 mois maximum. Dans certains cas, il peut être prolongé pour six mois maximum si vous devez repasser un examen ou le temps de recevoir le diplôme.

Vous pouvez également travailler en plus du programme de qualification si vous le souhaitez. Vous avez le droit d'exercer une activité secondaire pour une durée de dix heures maximum par semaine qui est indépendante de votre programme de qualification. Si cette activité est en relation avec la profession pour laquelle vous cherchez à obtenir des qualifications professionnelles reconnues et si vous disposez d'une offre d'emploi pour une future activité professionnelle, vous pouvez l'exercer sans être limité dans le nombre d'heures. Dans ce cas, l'Agence fédérale pour l'emploi (BA) doit donner son approbation pour cette activité professionnelle.

Les options à votre disposition après avoir suivi un programme de qualification

Vous avez terminé votre programme de qualification avec succès et obtenu l'entière reconnaissance de vos qualifications ? Vous pouvez alors rester une année de plus en Allemagne pour trouver l'emploi adapté qui correspond à vos qualifications professionnelles. À cette fin, un permis de séjour de recherche d'emploi est nécessaire selon **l'article 20 alinéa 3 point 4 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG** [🔗](#). Vous pouvez le demander auprès du service des étrangers compétent sans être obligé de quitter l'Allemagne pour ce faire. Pendant cette période, vous pouvez exercer tous les emplois que vous désirez.

Avez-vous déjà trouvé un travail, une place à l'université ou une place de formation ? Alors vous pouvez demander un permis de séjour auprès du service des étrangers compétent en Allemagne et rester sans être obligé de quitter l'Allemagne pour ce faire. Vous pouvez convertir ce permis en l'un des titre de séjour suivants :

- **Permis de séjour pour les travailleurs qualifiés**
- **Carte bleue européenne**
- **Permis de séjour pour une formation professionnelle qualifiée**
- **Permis de séjour pour études**

En bref : Visa pour la reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères (PDF)

Plus d'informations sur le web

Ministère fédéral des Affaires étrangères (AA)

Vous pouvez vous renseigner sur le visa dont vous avez besoin pour venir en Allemagne avec le Visa-Navigator.

Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF)

Centre de la compétence pour l'asyl, la migration et integration en allemagne

<https://www.make-it-in-germany.com/fr/visa/types/reconnaissance-qualifications-professionnelles>

12.06.2021, 21:54